



*Présidence française de l'Union Européenne
French Presidency of the European Union*



CONSEIL DE SECURITE

**Débat public
Femmes, Paix et Sécurité**

**New York, le 29 Octobre 2008
(Vérifier au prononcé)**

**Intervention prononcée par S. E. M. Jean-Maurice RIPERT
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès des Nations Unies**

* * *

SECURITY COUNCIL

**Open Debate
Women, Peace and Security**

**New York, October 29th, 2008
(Check upon delivery)**

**Statement delivered by H.E. Mr. Jean-Maurice RIPERT
Ambassador, Permanent Representative of France
to the United Nations**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Conseillère spéciale,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de m'exprimer également au nom de l'Union Européenne.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir pris l'initiative de tenir ce 8^{ème} débat public sur les femmes, la paix et la sécurité, qui permet au Conseil de sécurité de poursuivre un examen régulier de ce thème important.

L'adoption de la résolution 1325 en l'an 2000 a permis de reconnaître que d'une part, la participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes à la société et aux processus de décision, d'autre part, la protection des femmes face aux violences et aux violations de leurs droits, avaient un impact important sur la prévention des conflits, le déroulement de ceux-ci, et sur la stabilisation et la reconstruction dans les phases de sortie de conflit. Il est donc non seulement légitime, mais essentiel, que le Conseil de Sécurité, dans le cadre de ses attributions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et en complément des actions menées par les autres organes, entités, fonds et programmes des Nations Unies en faveur de la promotion de la femme, continue de se préoccuper de la place réservée aux femmes dans ces situations de conflit ou de post conflit.

L'Union européenne accueille avec satisfaction la publication du rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité et la mise en œuvre de la résolution 1325. Ce rapport montre que les efforts conjugués des différentes agences et Départements des Nations Unies, des organisations régionales, des Etats membres et de la société civile, ont permis au système des Nations Unies d'être plus sensible aux besoins spécifiques des femmes en situation de conflit armé ou de post-conflit, et d'adopter une approche plus globale dans la mise en œuvre de la résolution 1325.

L'Union européenne se félicite notamment des éléments suivants fournis dans le rapport :

- le fait que les organisations régionales s'investissent dans la mise en œuvre de la résolution 1325 ; Au-delà du cas de l'Union européenne, c'est le cas notamment de l'Union africaine, mais aussi d'organisations sous-régionales telles que la CEDEAO et l'IGAD ;
- la définition et la mise en œuvre de plans d'action nationaux par un nombre croissant de pays, y compris directement touchés par la problématique des femmes dans les conflits armés ;
- le rôle important que jouent les ONG locales pour favoriser la participation des femmes aux élections dans des contextes post-conflit ;
- le fait qu'un nombre croissant de pays contributeurs de troupes soient parvenus à augmenter la part des femmes dans leurs contingents au service des Opérations de Maintien de la Paix ;
- enfin, l'attention accrue portée à la question des violences sexuelles dans les conflits armés, qui s'est traduite par la mise en place de nouveaux instruments tels que « l'action conjointe inter-agence pour mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits », ou encore le projet conjoint de l'OMS et du FNUAP sur la collecte de données concernant les violences basées sur le genre.

Si nous devons nous féliciter des progrès réalisés depuis l'adoption de la résolution 1325 en l'an 2000, et notamment de l'adoption de la résolution 1820 en juin dernier, beaucoup reste à faire pour la mise en œuvre de ces deux résolutions. La situation alarmante des femmes dans les conflits armés dans le Nord-Kivu, au Darfur ou dans les régions affectées par la LRA en est la preuve.

L'Union européenne est vivement préoccupée par le fait que dans l'immense majorité des cas, les femmes restent absentes des négociations de paix. L'Union européenne ne saurait tolérer par ailleurs que les femmes continuent de subir des violences sexuelles indescriptibles, souvent utilisées comme tactiques de guerre, et dont la résolution 1820 a reconnu qu'elles constituaient un obstacle au rétablissement de la paix et de la sécurité.

L'Union européenne regrette que le Secrétariat n'ait pas consacré une section plus détaillée de son rapport annuel à l'impact des conflits sur les femmes, et, de manière plus générale, que les questions liées aux femmes soient insuffisamment reflétées dans les rapport-pays soumis au Conseil de sécurité, malgré les appels répétés en ce sens du Conseil. L'Union européenne encourage le Secrétariat à pallier ces problèmes lors de la rédaction des prochains rapports. En particulier, l'Union Européenne espère que le rapport demandé pour juin prochain, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1820, au sujet des violences sexuelles dans les conflits armés, sera précis et opérationnel.

Monsieur le Président,

La promotion des droits des femmes est au cœur de la politique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme, et constitue une priorité de la Présidence française de l'Union européenne. Dans ce cadre, mon pays a pris l'initiative de convoquer, le 10 octobre dernier à Bruxelles, en coopération avec l'UNIFEM et la Commission européenne, une conférence consacrée à « la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du conseil de sécurité dans les missions de maintien de la paix de l'Union européenne ».

Introduite par la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et aux droits de l'Homme, Mme Rama Yade, la conférence a permis de faire un premier bilan de la mise en œuvre des engagements de l'UE en faveur de la protection des femmes et de la promotion de leur rôle dans les situations de conflits et post-conflits. Elle s'est déroulée en présence des représentants des Etats membres, de hauts responsables militaires, d'institutions internationales et d'ONG, et de hauts responsables politiques des institutions européennes, dont en particulier Mme Ferrero-Waldner, qui a rappelé à cette occasion sa récente initiative de proposer au Secrétaire-Général des Nations Unies d'organiser en 2010 une conférence ministérielle sur la mise en œuvre de la résolution 1325.

Cette conférence a permis d'identifier les actions concrètes que l'Union européenne entend mettre en œuvre:

- Lors de la définition du mandat des missions PESD, le volet protection des femmes et des jeunes filles dans les conflits armés doit être renforcé, et une définition de la sécurité qui inclue la protection des populations civiles adopté. Il est par ailleurs nécessaire, dans le cadre des missions portant sur la réforme du secteur de la sécurité, de garantir la participation à tous les niveaux des femmes dans les secteurs de la justice, de l'armée et de la police, et de garantir leur égal accès à ces institutions lorsque leur sécurité est menacée ;
- Au niveau opérationnel, les conseillers sur les questions de genre de la mission doivent être impliqués au cours de la phase de planification des missions, et tous les acteurs des missions doivent bénéficier d'une formation de qualité sur la prise en compte des questions liées au genre.

- Le nombre et la participation des femmes et notamment dans les structures de commandement doivent être accru;
- Une fois sur le terrain, les réseaux locaux de femmes doivent être consultés, et leurs contributions doivent pouvoir remonter sans entrave le long de la chaîne de commande.

Ces recommandations concrètes permettront de mener à bien, sous Présidence française de l'Union européenne, un processus d'évaluation et de révision initié par la France, des politiques et documents de l'Union européenne en matière de protection des femmes dans les conflits armés.

Monsieur le Président,

L'Union européenne est déterminée à oeuvrer, en partenariat avec tous les pays et organisations intéressés, pour que cessent sans délai les violences à l'égard des femmes dans les conflits armés. Elle appelle les Nations Unies et ses partenaires sur le terrain à poursuivre et accélérer la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité, et appelle ce dernier à rester activement saisi de la question.

Je remercie tous les participants à ce débat public pour leurs contributions.

Merci Monsieur le Président.

Mr. President,
Mr. Secretary-General,
Madam Special Advisor,
Ladies and Gentlemen,

Mr. President, I am honoured to speak also on behalf of the European Union.

Mr. President, please allow me to thank you for taking the initiative to hold the 8th open debate on women, peace and security, which enables the Security Council to continue its regular review of this important theme.

the adoption, eight years ago, of Resolution 1325 was a recognition, that the participation of women on an equal footing with men in society and in decision-making processes on the one hand, and the protection of women from violence and violations of their rights on the other hand, have an important impact on conflict prevention, on the course of conflicts and on post-conflict stabilization and reconstruction. It is thus not only legitimate but essential for the Security Council, in the context of its responsibility for the maintenance of international peace and security, and complementing the actions pursued by other United Nations organs, entities, funds and programmes, to continue to follow closely the situation of women in conflict and post-conflict situations.

The European Union welcomes the publication of the Secretary-General's annual report on women, peace and security as well as on the implementation of Resolution 1325. This report shows that the cumulative efforts of United Nations agencies and departments, regional organizations, Member States and civil society have helped to raise the awareness of the whole United Nations system about the specific needs of women in armed conflict and post-conflict situations. It also illustrates that it has been possible to adopt a more comprehensive approach to implementing Resolution 1325.

The European Union welcomes the following points in the report:

- the fact that regional organizations have committed to implementing Resolution 1325; beyond the case of the European Union, this is true for the African Union, but also with sub-regional organizations such as the ECOWAS and the IGAD;
- the definition and implementation of national action plans by a growing number of countries, including countries directly affected by the issue of women in armed conflicts;
- the important role of local NGOs to promote the participation of women in elections in post-conflict contexts;
- the fact that a growing number of troops contributing countries were able to increase the percentage of women in their peacekeeping contingents;
- lastly, the greater focus placed on sexual violence in armed conflicts, as shown by the creation of new instruments such as "the UN Action against Sexual Violence in Conflict", or the joint WHO and UNFPA project on gender-based violence data collection.

Although we must commend the progress made since the adoption of Resolution 1325 eight years ago, and welcome the adoption of Resolution 1820 in last June, these two resolutions are still far from being fully implemented, as is borne out by the alarming situation of women in armed conflicts in North Kivu, Darfur and regions affected by the LRA.

The European Union is deeply concerned that in most cases, women remain absent from peace negotiations. The European Union cannot tolerate that women continue to be subject to appalling sexual violence – often used as a tactic of war – while Resolution 1820 recognizes that sexual violence undermines the restoration of peace and security.

The European Union regrets that the Secretariat did not include a more detailed section in its annual report on the impact of conflicts on women, and, more broadly, women's issues continue to be insufficiently reflected in the country reports submitted to the Security Council, despite repeated requests by the Security Council. The European Union encourages the Secretariat to surmount these problems when drafting its forthcoming reports. In particular, the European Union is expecting a detailed and operational report due out next June on sexual violence in armed conflicts provided for under UNSC Resolution 1820.

Mr. President,

As you know, promoting women's rights is at the core of the European Union human rights policy and is one of the main priorities of the French Presidency of the EU. In this context, France took the initiative to organize, on last 10 October in Brussels, in collaboration with UNIFEM and the European Commission, a conference on the implementation of the Security Council Resolutions 1325 and 1820 in the European Union's peacekeeping missions.

With an introduction by the French Secretary of State for Foreign Affairs and Human Rights, Mrs. Rama Yade, the conference enabled an initial assessment to be delivered on the EU commitments for protecting women and promoting their role in conflict and post-conflict situations. Representatives from Member States, senior military leaders, international institutions and NGOs, as well as senior political leaders from European institutions were in attendance, including Ms. Ferrero-Waldner, who recalled on that occasion her recent initiative to propose to the Secretary General of the United Nations the organisation of a Ministerial Conference in 2010 on the implementation of resolution 1325..

This conference enabled concrete actions to be identified, which the European Union intends to implement:

- When defining the mandate of European Security and Defence Policy missions, the component on protecting women and girls in armed conflict must be strengthened and a definition of security which includes protecting civilians must be adopted. It is also necessary under Security Sector Reform missions to guarantee that women at all levels of the judicial, army and police sectors have equal access to these institutions when their security is under threat.
- On an operational level, gender advisers must be involved in the missions' planning phase and all mission participants must receive quality training on gender awareness issues.
- There should be greater numbers of women, particularly in command structures;
- Once on the ground, local women's networks must be consulted and advisers on gender must conduct a continuous assessment of work in this area, and the information they gather must be able to move freely up the command chain.

These specific recommendations will, under the French Presidency of the European Union, enable the implementation of a process to assess and revise European Union policies and documents on the protection of women in armed conflict.

Mr. President,

The European Union is determined to work in partnership with all relevant countries and organizations for the cessation without further delay of violence against women in armed conflict. It calls on the United Nations and its operational partners to pursue with and accelerate the implementation of Security Council Resolutions 1325 and 1820 and calls upon the Security Council to remain actively seized of the matter.

Finally, I would like to thank all participants for their contributions in this open debate.

Mr. President, thank you very much./.